

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 23 AVRIL 2014

Le mercredi vingt trois avril deux mille quatorze à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de la ville d'Unieux se sont réunis en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christophe FAVERJON, maire, après avoir été convoqués en date du dix sept avril deux mille quatorze, en application des articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : MM et Mmes Christophe FAVERJON, René PERROT, Christian ROUSSON, Corinne CABUT, Fabrice CORDAT, Djida OUCHAOUA, Fabrice MIALON, Juliette HAUW, Guy BERNARD, Monique FAURAND, Francis GOEPPPEL, Pascal PEYRAT, Karine RICORT, Fabrice GARNIER, Véronique ROMÉYER, Eddy BEYDON, Nina MICHALSKI, Monique FRANCHINI, Babette LUYA, Serge BROUILLAT, Michel DOUTRE, Bernard CHAPELON, Laurence VERNET, Dominique VIALON-CLAUZIER, Frédéric BATTIE.

Pouvoirs déposés : Mme Gisèle ARSAC à M. Fabrice MIALON, Mme Agnès PESTRE à M. René PERROT, Mme Annie ARCHER à Mme Djida OUCHAOUA, M. Manuel DE-SA à Guy BERNARD.

Nombre de conseillers : 29 - Nombre de présents : 25 - Nombre de votants : 29

Désignation de secrétaire de séance : M. René PERROT

Aucune décision du Maire prise au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT.

Le compte rendu du conseil municipal du 14 avril 2014 n'a pas été soumis lors du présent conseil et sera validé lors du prochain conseil municipal.

1 - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2014 ET ASSIGNATION EN JUSTICE

Il a été proposé au Conseil Municipal d'approuver les budgets primitifs de la commune, de l'Eau, de la Culture et de la Chaufferie Bois ainsi que d'approuver les taux des taxes communales tels qu'indiqués dans les tableaux ci-après :

➤ VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2014

Le Conseil Municipal par 21 voix pour, et 8 voix contre (Mme Franchini, Mme Luya, M. Brouillat, M. Doutre, M. Chapelon, Mme Vernet, Mme Vialon-Clauzier et M. Battie) décide de voter le budget primitif principal par chapitre sauf en ce qui concerne le compte 6618 correspondant aux intérêts de l'emprunt contracté auprès de la banque DEXIA pour lequel le vote s'effectue au niveau de l'article conformément à l'engagement pris par le Conseil Municipal de limiter le remboursement de l'emprunt en question, en fixant un taux d'intérêt à 4 %, et approuve le budget primitif principal de l'exercice 2014 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	9 044 000	9 044 000
Investissement	1 567 520,48	1 567 520,48

➤ VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU SERVICE DE L'EAU POTABLE DE L'EXERCICE 2014

Le Conseil Municipal par 21 voix pour, 8 voix contre (Mme Franchini, Mme Luya, M. Brouillat, M. Doutre, M. Chapelon, Mme Vernet, Mme Vialon-Clauzier et M. Battie) approuve le budget primitif du service de l'eau potable de l'exercice 2014 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	862 708,35	862 708,35
Investissement	408 829,67	408 829,67

➤ **VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU SERVICE DE LA CULTURE DE L'EXERCICE 2014**

Le Conseil Municipal par 21 voix pour, 6 voix contre (Mme Franchini, Mme Luya, M. Brouillat, M. Doutre, M. Chapelon et Mme Vernet), et 2 abstentions (Mme Vialon-Clauzier et M. Battie) approuve le budget primitif du service de la culture de l'exercice 2014 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	220 145,09	220 145,09
Investissement	73 582,09	73 582,09

➤ **VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA CHAUFFERIE BOIS DE L'EXERCICE 2014**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif de la chaufferie bois de l'exercice 2014 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	351 360,00	351 360,00
Investissement	148 425,13	148 425,13

➤ **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE L'ANNÉE 2014**

Le Conseil Municipal par 21 voix pour, 8 voix contre (Mme Franchini, Mme Luya, M. Brouillat, M. Doutre, M. Chapelon, Mme Vernet, Mme Vialon-Clauzier et M. Battie) décide de fixer les taux d'imposition 2014 comme suit, sans augmentation par rapport au taux de l'année 2013 :

- Taxe d'habitation : 12,50 %
- Taxe foncière bâtie : 28 ,24 %
- Taxe foncière non bâtie : 52,10 %

➤ **EMPRUNTS TOXIQUES :**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de renouveler les décisions prises sous le précédent mandat de poursuivre et d'assigner en justice Dexia (et son successeur la SFIL) et la Caisse d'Épargne Loire Drome Ardèche ainsi que d'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer tous actes en découlant, évidemment y compris à conduire les négociations pour une sortie de ces emprunts toxiques dans des conditions acceptables pour les finances communales.

2 - PERSONNEL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification du tableau des effectifs comme suit, à l'exception de l'emploi de cabinet à temps partiel avec 21 voix pour et 8 voix contre (Mme Franchini, Mme Luya, M. Brouillat, M. Doutre, M. Chapelon, Mme Vernet, Mme Vialon-Clauzier et M. Battie) :

➤ **Filière Sociale** (Tableau avancements de grade 2014)

-Transformation d'un poste d'agent spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles en un poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles. Date d'effet : 01/01/2014.

-Transformation d'un poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles en un poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles. Date d'effet : 01/01/2014.

➤ **Filière Administrative** (Tableau avancements de grade 2014)

-Transformation d'un poste d'adjoint Administratif de 1^{ère} classe en un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe. Date d'effet : 18/09/2014.

-Transformation d'un poste d'attaché en un poste d'attaché principal. Date d'effet : 01/07/2014.

➤ **Direction Générale des Services**

- Réouverture d'un emploi pour la direction générale des services, soit un poste d'attaché territorial et un poste de directeur général des services de 2 à 10 000 habitants.

➤ **Filière Technique** (Tableau avancements de grade 2014)

-Transformation d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe en un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe. Date d'effet : 01/01/2014.

-Transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe. Date d'effet : 01/01/2014.

➤ **Filière Technique** (mouvements 2014)

-Transformation d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet en un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (31.50 heures hebdo). Date d'effet au 01/02/2014.

➤ **Emploi de cabinet à temps partiel**

- Création d'un poste de chargé de mission à 18,50 % soit 6 h 30 par semaine. Cet emploi sera rémunéré à 90 % de la rémunération totale proratisée au temps partiel, de l'emploi le plus élevé actuellement pourvu dans la collectivité.

3 - SUBVENTIONS :

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'allouer les montants de subventions aux associations comme suit :

- Comité Social du personnel d'Unieux : 5 618.80 euros (départs en retraite).
- Centre Social d'Unieux : 28 607 euros (dernier tiers non versé au titre de la subvention 2013).
- Les Perroquets d'Unieux : 500 euros (déplacement en Écosse pour match de rugby).

Ainsi que de fixer à 8 euros la subvention par jour par élève et par accompagnateur pour les classes transplantées des écoles maternelles et élémentaires de la commune. À compter de cette année scolaire, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à mandater ces sommes à la coopérative de l'école organisatrice de cette classe transplantée sur la base d'un état fourni par cette école.

4- FINANCEMENT DES ACTIONS ENTRANT DANS LE CADRE DU CONTRAT DE COHÉSION SOCIALE (CUCS) POUR L'ANNÉE 2014

Suite à l'avenant de prolongation du CUCS de l'agglomération stéphanoise 2011-2014 et les orientations délibérées par le Conseil Municipal du 5 décembre 2011, un appel à projet a été élaboré.

Des projets ont été déposés répondant aux critères retenus par les divers partenaires signataires de l'avenant. Concernant la commune, deux dossiers sont retenus :

- L'amicale Laïque et Sportive d'Unieux :

Intégrations sociales de publics en difficultés linguistiques. Cette action contribue à l'acquisition des savoirs de bases (technique de lecture, d'écriture, d'expression orale, repérage dans le temps et l'espace) afin de faire prendre possession de la vie sociale dans tous ses aspects.

- La Sauvegarde 42

Chantier éducatif en collaboration avec le service jeunesse de la ville, il s'agit de permettre à de jeunes adultes de se « ré » inscrire dans une dynamique de lien, de mobilité, d'insertion. Des chantiers en lien avec la ville d'Unieux seront mis en place (3 chantiers en lien avec le service animation et 3 chantiers de travaux avec les services techniques représentant 528 heures de travail et concernant 30 jeunes).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de décider d'attribuer à l'Amicale Laïque et Sportive d'Unieux une subvention de 1500 € (sur un budget prévisionnel de 16 700 €) et à La Sauvegarde 42 une subvention de 4 026 € (sur un budget prévisionnel de 16 552 €) et de les affecter à la ligne politique de la ville, afin d'arrêter spécifiquement ces aides.

5 - DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner les membres des commissions municipales suivantes :

COMMISSIONS	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
COMMISSION DÉROGATIONS	<u>8 Titulaires :</u> - M. Fabrice MIALON - Mme Karine RICORT - Mme Gisèle ARSAC - M. Guy BERNARD - M. René PERROT - Mme Babette LUYA - M. Serge BROUILLAT - Mme Dominique VIALON-CLAUZIER	
CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS (CME)	<u>4 Titulaires :</u> - Mme Agnès PESTRE - M. Fabrice MIALON - Mme Juliette HAUW - Mme Laurence VERNET	<u>4 suppléants :</u> - M. Guy BERNARD - M. Manuel DE-SA - Mme Nina MICHALSKI - Pas de suppléant pour la liste de Mme Luya
COMMISSION LOCALE VIE ÉDUCATIVE (CLVE)	<u>8 Titulaires :</u> - M. Fabrice MIALON - Mme Karine RICORT - M. Manuel DE-SA - M. Guy BERNARD - M. René PERROT - Mme Monique FRANCHINI - M. Serge BROUILLAT - Mme Dominique VIALON-CLAUZIER	
COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	<u>8 Titulaires :</u> - M. Christian ROUSSON - Mme Juliette HAUW - M. Pascal PEYRAT - M. Manuel DE-SA - M. Fabrice CORDAT - M. Serge BROUILLAT - M. Michel DOUTRE - M. Frédéric BATTIE	

<p style="text-align: center;">COMMISSION GESTION FINANCES</p>	<p><u>8 Titulaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - M. René PERROT - Mme Gisèle ARSAC - M. Fabrice MIALON - Mme Juliette HAUW - M. Francis GOEPEL - M. Bernard CHAPELON - M. Michel DOUTRE - M. Frédéric BATTIE 	
<p style="text-align: center;">COMMISSION CULTURE ET ANIMATIONS</p>	<p><u>8 Titulaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme Corinne CABUT - Mme Djida OUCHAOUA - Mme Véronique ROMEYER - M. Eddy BEYDON - M. Fabrice GARNIER - Mme Monique FRANCHINI - Mme Laurence VERNET - Mme Dominique VIALON- CLAUZIER 	
<p style="text-align: center;">CONSEIL INTERCOMMUNAL SÉCURITÉ PRÉVENTION DÉLINQUANCE (CISPD)</p>	<p><u>2 Titulaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - M. René PERROT - Mme Laurence VERNET 	
<p style="text-align: center;">COMMISSION VIDÉO PROTECTION</p>	<p><u>8 Titulaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Christophe FAVERJON - M. René PERROT - Mme Gisèle ARSAC - M. Fabrice CORDAT - Mme Djida OUCHAOUA - Mme Laurence VERNET - M. Serge BROUILLAT - M. Frédéric BATTIE 	

6 - DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article 1650-1 du Code Général des impôts directs, il est institué une commission communale des Impôts Directs composée du maire ou de son adjoint délégué, et de huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal. Il convient aussi de procéder au renouvellement des membres de cette commission. A cet effet, il appartient au Conseil Municipal de proposer une liste de contribuables, en nombre double (soit 16 commissaires titulaires et autant pour les commissaires suppléants) à partir de laquelle seront désignés les 8 membres titulaires et les 8 membres suppléants par le Directeur Départemental des Finances Publiques. Cette liste doit être établie de telle manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées à chacune des taxes directes locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission. Elle doit en outre comporter un membre titulaire et un membre suppléant domicilié en dehors de la commune.

Le Conseil Municipal au vu de ces critères, approuve à l'unanimité la liste des contribuables susceptibles de siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs ci-dessous :

TITULAIRES		
M.BROUILLAT Serge	42 rue Ernest Renan	UNIEUX
M.CELLE Eugène	25 D rue Jules Verne	UNIEUX
M.CHANTREL François	21 C rue Karl Marx	UNIEUX
M. CONSTANT Gaston	8 rue de la Paix	UNIEUX
M.GARCIA Robert	9 rue Salvatore Allende	UNIEUX
Mme GUILLAUD Hélène	26 rue Pré d' Aumont	UNIEUX
M. JACQUET Philippe	66 rue Pasteur	UNIEUX
Mme MOURIER Marianne	14 rue Ernest Renan	UNIEUX
M. MOURIER Jean	Rue Lamartine	UNIEUX
M. RATHIER Daniel	Impasse Maupassant	UNIEUX
M. ROUCHOUZE René	68 rue Joseph Dussauze	UNIEUX
M. VESCHAMBRE Georges	17 rue Alfred de Musset	UNIEUX
M. SENSOLI Romain (magasin Optical Leader)	8 Allée Amis	AUREC/LOIRE
M. DEYRAIL Jean	9 Cottage de Raboin	UNIEUX
SUPLÉANTS		
M. AULAGNER Paul	22 avenue Roger Salengro	UNIEUX
Mme ARSAC Gisèle	16 chemin de Grillet	UNIEUX
Mme BONNAND Lucienne	1 rue Boussingault	UNIEUX
M. COMMERE René	25 rue Jules Verne	UNIEUX
M. DE-SA Manu	5 rue de la Romagnon	UNIEUX
M. GOEPEL Francis	21 A rue Thérèse Décline	UNIEUX
Mme HAUW Juliette	7 rue Thérèse Décline	UNIEUX
M. MOUNIER Gérald (magasin Expert)	3 rue Haut de Montessus	FRAISSES
M. PEPIER Gabriel	10 Val Ronzière	UNIEUX
M. PEYRAT Pascal	22 rue Président Allende	UNIEUX
M. ROUSSON Christian	14 rue Georges Sand	UNIEUX
M. CORDAT Fabrice	1 D rue du Panorama	UNIEUX

7 - MARCHÉ TRAVAUX ÉCOLE LANGEVIN – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC L'ENTREPRISE SERODON

L'entreprise SAS SERODON ET ASSOCIES s'est vu confier le 19 juin 2012, le lot n°2 : Remplacement des menuiseries métalliques-béton à l'école maternelle Langevin dans le cadre des travaux de menuiseries PVC dans les écoles à Unieux. Le montant du marché était de 31 485.00 € HT. Ces travaux ont fait l'objet de nombreuses réclamations de la part la commune depuis cette date et notamment sur la non-conformité de l'ensemble 1.6. Afin d'éviter une procédure judiciaire sur le fond, longue et coûteuse, il est proposé de régler ce différend à l'amiable par la signature d'un protocole transactionnel entre la Ville d'Unieux et l'entreprise SAS SERODON ET ASSOCIES, au terme duquel la société SERODON accepte la réfaction de 1777.00 € HT sur le montant total des travaux, somme correspondant au remplacement de l'ensemble 1.6 et de 1000.00 € HT correspondant à la somme à valoir prévue au marché, mais déclarée sans suite. En contrepartie, la ville d'Unieux dégage l'entreprise de toute responsabilité concernant le remplacement de cet ensemble.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve et autorise le Maire à signer le protocole transactionnel à intervenir entre la Ville d'Unieux et l'entreprise SERODON en arrêtant définitivement les sommes devant figurer sur le décompte final ainsi que le solde.

8 - PARC DE LOISIRS DESIGN - CONVENTION AVEC SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

Dans le cadre de la création du Parc de loisirs multigénérationnels porté par Saint-Étienne Métropole au titre des Équipements Communautaires Multifocaux, **le Conseil Municipal à l'unanimité approuve et autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec Saint-Étienne Métropole, portant sur les modalités d'affectation à la communauté d'agglomération du terrain d'assiette du Parc du Design, propriété communale. Cette affectation est consentie à titre gratuit pour une durée de 18 années à compter de la date exécutoire de la présente délibération.

9 – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation e à titre précaire et révocable d'une partie du talus (partie d'une parcelle du domaine public) bordant la parcelle AL 472 appartenant à Monsieur XHEMAL. Celui-ci ayant à charge d'entretenir ce talus, d'installer une clôture selon l'emplacement délimité avec les services techniques. Il s'agit d'un contrat de trois ans avec possibilité pour la commune de le résilier à tout moment.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire n'ayant reçu aucune autre remarque ou observation, la séance du Conseil Municipal est levée.

**Fait à Unieux,
Le 02 mai 2014.**

**Le Maire,
Christophe FAVERJON.**

Les délibérations et les documents annexes sont consultables en Mairie aux heures habituelles d'ouverture.

